



European  
Commission

*Séminaire: "Droit des étrangers"  
ACA – Europe,  
Bruxelles, 9 mai 2014*

# ***La mise en œuvre du droit européen de l'immigration et le juge national: L'exemple de la directive "Retour" (2008/115/CE)***

*The enforcement of EU immigration law and the national judge:  
The example of the "Return" Directive (2008/115/EC)*

**Olivier BERGEAU**

Unité B.1. "Immigration et intégration"  
DG "Affaires intérieures", Commission Européenne



European  
Commission

# LA POLITIQUE EUROPEENNE RELATIVE A L'IMMIGRATION

- ✓ *Article 3 TUE et Article 79 TFUE*
  
- ✓ *10 ans de législation européenne*
  - Immigration légale (les conditions d'entrée et de séjour, y compris aux fins du regroupement familial);
  - Immigration irrégulière (y compris le retour des immigrants irréguliers);
  - la lutte contre la traite des êtres humains.



European  
Commission

# LA POLITIQUE EUROPEENNE RELATIVE A L'IMMIGRATION

- ✓ ***Communication "Post – Stockholm"***

*Communication, « Faire de l'Europe ouverte et sûre une réalité »,  
Commission Européenne, 2014/154 final, 11 mars 2014.*

- ✓ ***La mise en œuvre de la législation européenne en matière  
d'immigration***

- ✓ ***Le rôle du juge national***



European  
Commission

# LA DIRECTIVE "RETOUR" (2008/115/CE)

- ✓ *Structure et principes de base de la Directive "Retour"*
- ✓ *Etat d'avancement de la mise en oeuvre de la directive "Retour"*  
*Communication sur la politique de l'Union Européenne en matière de retour, Commission Européenne, 2014/199 final, 28 mars 2014.*
- ✓ *Les décisions de retour et les décisions de placement en rétention à des fins d'éloignement*



European  
Commission

# LES DECISIONS DE RETOUR VOLONTAIRE OU D'ELOIGNEMENT

- ✓ ***Formes et procédures d'adoption des décisions de retour***
  - Articles 6 et 12 de la directive " Retour"
  - Les principes généraux du droit et la Charte des Droits Fondamentaux  
(CJUE, aff. C-116/13, Mukarubega & aff. C-249/13, Boudjlida, aff. pendantes)
  
- ✓ ***Contenu des décisions de retour***
  - Articles 6 et 7 de la Directive "Retour"
  - Exception de l'ordre public  
(CJUE , aff. C- 553/13, Zh. et O, affaire pendante)



European  
Commission

# LES VOIES DE RECOURS CONTRE LES DECISIONS DE RETOUR

- ✓ *Le droit à un recours effectif (Article 13§1)*
- ✓ *Le caractère suspensif du recours (Article 13§2)*
- ✓ *L'accès à la justice (Article 13§3 et 4)*



European  
Commission

# LES DECISIONS DE PLACEMENT EN RETENTION ADMINISTRATIVE (Article 15)

- ✓ ***Le contenu des décisions de placement en retention***
  - L'appréciation du risque de fuite ou de la non-coopération de l'étranger en situation irrégulière;
  - L'existence d'une perspective raisonnable d'éloignement;
  - La durée de la rétention.

*(CJUE, 30 Novembre 2009, Kadzoev, aff. C-357/09 PPU; CJUE, aff. C-146/14 PPU, Madhi, affaire pendante)*



European  
Commission

# LES DECISIONS DE PLACEMENT EN RETENTION ADMINISTRATIVE (Article 15)

- ✓ *Formes et procédures d'adoption des décisions de placement en rétention administrative*
  - Article 15§2 de la directive "Retour": une décision administrative ou judiciaire?
  - Les principes généraux du droit et la Charte des Droits Fondamentaux (CJUE, 10 septembre 2013, M. G. et N. R, aff. C- 383/13 PPU)





European  
Commission

# LE CONTRÔLE JURIDICTIONNEL DES DECISIONS DE PLACEMENT EN RETENTION

- ✓ *Contrôle juridictionnel automatique ou non des décisions de placement en rétention (Article 15§2 a) et b));*
- ✓ *Révision à intervalles raisonnables de la rétention et le contrôle par une autorité judiciaire en cas de rétention prolongée (Article 15§3);*
- ✓ *Le type de contrôle exercé par le juge (CJUE, Madhi, C-146/14 PPU, affaire pendante).*



European  
Commission

# LE SOUTIEN DE L'UE A UNE APPLICATION UNIFORME DE LA DIRECTIVE "RETOUR"

La Commission Européenne cofinance deux projets visant à renforcer la coopération judiciaire lors de la mise en œuvre de la directive "Retour" conduit par :



*En collaboration avec*



- Projet CONTENTION (CONTRol of deTENTION)
  - Projet REDIAL (Return DIAlogue)



European  
Commission

*Merci pour votre attention*